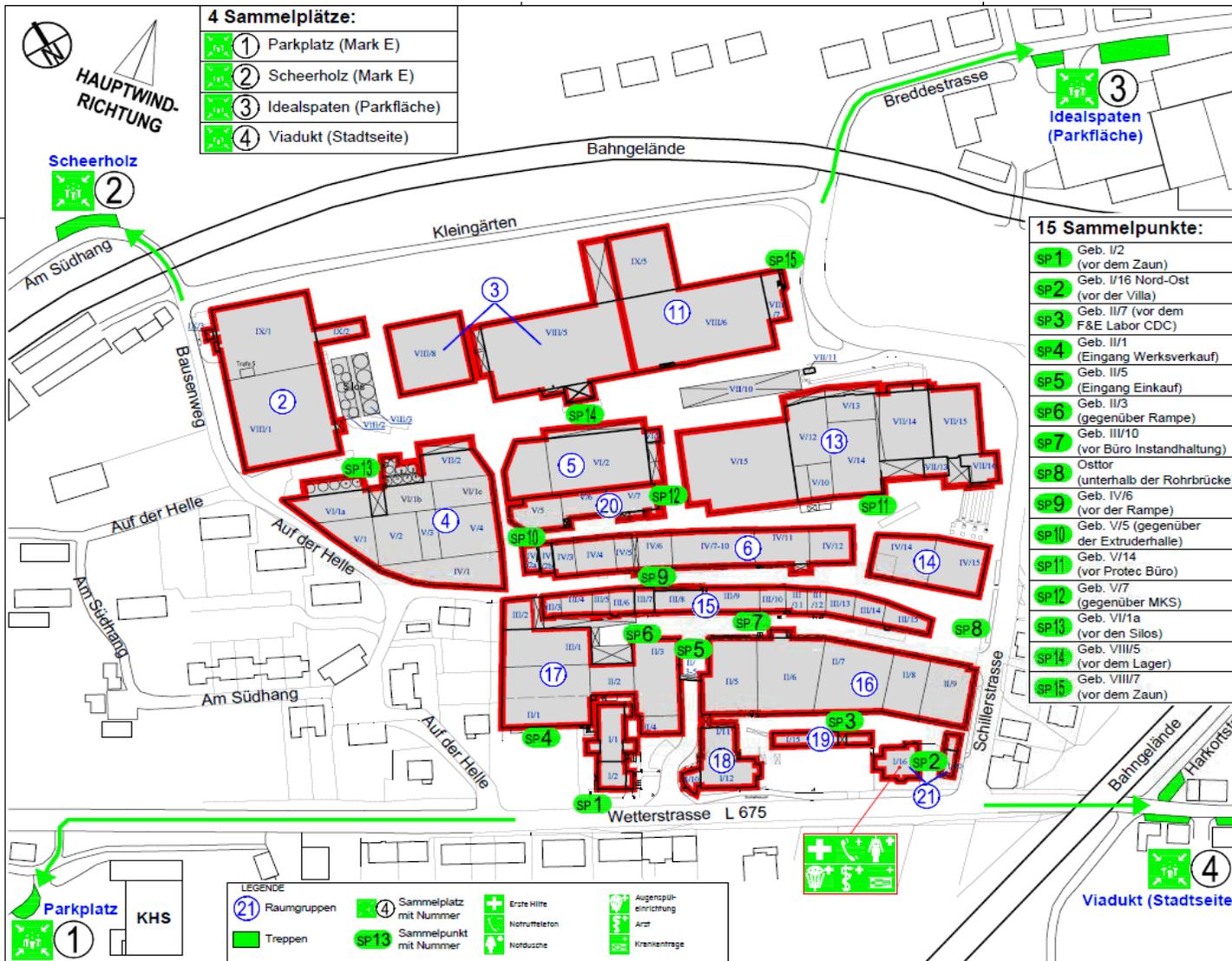


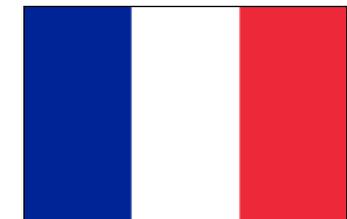
Site de Herdecke



Bienvenue au groupe Dörken

Consignes de sécurité et règles de conduite

Cette notice s'applique à toute personne qui pénètre sur le site du groupe Dörken à pied ou en véhicule.



Les consignes suivantes s'appliquent sur l'ensemble du site :



Il est interdit de faire usage de feu ou de fumer (ceci vaut également à l'intérieur des véhicules). Il n'est permis de fumer que dans les zones désignées.



Par principe, il est interdit de photographier ou de filmer sur l'ensemble du site.



La vitesse maximale autorisée sur l'ensemble du site est de **5 km/h**. Le code de la route s'applique.



L'accès aux différentes zones du site n'est autorisé que si l'accès est nécessaire à l'accomplissement des tâches.



Il est strictement interdit d'intervenir sur des machines ou des installations en marche.



Les manœuvres de recul de véhicules personnels et de poids-lourds avec des remorques ne sont autorisées qu'en présence d'un assistant.



Les chariots élévateurs ont toujours la priorité.

Les consignes suivantes s'appliquent dans certaines zones du site :



L'utilisation de téléphones portables est interdite. Les téléphones portables doivent être éteints et stockés en lieu sûr. La centrale offre la possibilité de stocker les chaussures.



L'accès aux zones repérées par ce symbole est interdit aux personnes équipées d'un stimulateur cardiaque ou de prothèses en métal.



L'accès aux zones présentant un risque d'explosion n'est autorisé qu'avec l'accord de la direction de la production concernée et après instruction. Les appareils électriques sont interdits dans ces zones. Avant d'accéder à ces zones, la capacité des chaussures de sécurité à repousser les charges électriques doit être vérifiée.



Dès que une alarme incendie est déclenchée, quittez IMMÉDIATEMENT le bâtiment et rejoignez les points de rassemblement repérés. Vous trouverez ces points sur le plan au verso.

- Les instructions des employés doivent être respectées.
- Les badges attribués aux entreprises étrangères ou aux visiteurs doivent être portés ouvertement et de façon bien visible sur les vêtements.
- Le non-respect de ces règles peut entraîner un renvoi.



Numéros d'urgence

Centrale/sûreté : 279
(02330 63-)

Pompiers : (0)-112
Secours/médecin : (0)-112

Équipement de protection individuelle

Règles générales :



Portez des chaussures de sécurité



Portez un gilet de sécurité

À cela s'ajoute, dans certains secteurs :



Portez des lunettes de protection



Portez des protections auditives